



## DÉPENSES ET CONSOMMATION DE SOINS

### CONTEXTE NATIONAL

La France est avec l'Allemagne le pays de l'Union européenne qui consacre la part la plus élevée de sa richesse à la Santé.

La dépense nationale de santé (ensemble des versements intervenus durant une année au titre de la santé, dépenses de capital exclues) représentait 9,5 % du Produit Intérieur Brut en 1999.

Selon les Comptes Nationaux de la Santé, la consommation de soins et de biens médicaux (médicaments et prothèses) a atteint en France 114 milliards d'euros en 1999, soit une moyenne de 1 875 euros par habitant : 869 € pour les soins hospitaliers (y compris les sections médicalisées des établissements pour personnes âgées), 503 € pour les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires, dispensaires et cures thermales), dont 244 € en soins de médecins, 381 € pour les médicaments et, enfin, 122 € pour les transports et les autres biens médicaux (optique, prothèses...). La Sécurité Sociale finance à 76 % ces dépenses de soins et de biens médicaux, mais la part varie selon le type de soins : 90 % de l'ensemble des dépenses hospitalières contre 63 % des soins ambulatoires et des biens médicaux en 1999. Les principales autres sources de financement sont les ménages (11 %), les Mutuelles et les assurances privées (12 %).

Les pouvoirs publics cherchent, depuis plusieurs années, à contenir la progression des dépenses de santé dans des limites compatibles avec l'évolution de la richesse nationale. Cette démarche a d'abord concerné l'hospitalisation publique, la tarification à la journée étant remplacée entre 1984 et 1985 par le système de dotation globale, avec un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par les pouvoirs publics.

Pour le secteur libéral (cliniques privées, professions libérales), des dispositifs sont introduits dans les accords ou conventions au début des années 90 : objectifs prévisionnels d'évolution maximale des dépenses, mécanismes de reversement...

En 1996, les lois de financement de la Sécurité Sociale viennent modifier ces dispositifs, le vote de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) par le parlement constituant dorénavant le point de départ à partir duquel est défini l'ensemble des objectifs prévisionnels. Pour freiner la progression des dépenses de médicaments, des politiques ont été adoptées en 1999, par exemple le droit de substitution pour les pharmaciens par des médicaments génériques, le non remboursement de certains médicaments...

Depuis 1990, la croissance en volume de la consommation des soins et des biens médicaux s'est ralentie mais l'année 1998 marque une reprise : le taux de croissance annuel moyen est passé de 4,2 % pour la période 1991-93 à 1,4 % pour 1994-97 puis 3,0 % pour 1998-99. Cette tendance se retrouve pour les soins hospitaliers et surtout pour les soins ambulatoires.

L'utilisation des données issues des enquêtes hospitalières et de l'Assurance Maladie, permettent d'approcher les consommations moyennes par habitant. Pour le secteur hospitalier, la fréquentation dans une discipline de soins de courte durée était de 20,5 séjours pour 100 habitants en hospitalisation complète en 1998 : 9,2 en Chirurgie, 9,1 en Médecine et 2,2 en Gynéco-Obstétrique. Il faut y ajouter 3,4 venues pour 100 habitants en Chirurgie ambulatoire, activité en fort développement.

En ce qui concerne le secteur libéral, chaque habitant a consommé en moyenne 4,9 actes d'omnipraticiens, 3,3 actes de spécialistes (hors radiologues), 1,2 actes de dentistes, 4,5 actes infirmiers et 2,4 actes de kinésithérapie en 1998.

Source : D'après Fnors – Base Score Santé

### FAITS MARQUANTS DANS LA RÉGION

- En Limousin, une consommation supérieure à la moyenne nationale en actes d'omnipraticiens et inférieure pour les actes de spécialistes.
- Une nette augmentation de la consommation de soins en Limousin comme en France métropolitaine entre 1990 et 2000.
- Les dépenses de soins s'élèvent à plus de 1,5 milliard d'euros en 2002 dans notre région.

**Les actes d'omnipraticiens** correspondent au nombre d'actes de médecins omnipraticiens libéraux par type d'actes : consultations, visites, autres (actes en K-KE, KC, SPM, Z-ZN). Les omnipraticiens comprennent les médecins généralistes et les médecins ayant un mode d'exercice particulier (homéopathes, acupuncteurs...).

**Les actes de spécialistes** correspondent au nombre total d'actes de médecins spécialistes libéraux (hors radiologues) par type d'actes : consultations et visites, actes techniques (K-Ke, KC, SPM, Z-ZN).



◆ **En Limousin, une consommation supérieure à la moyenne nationale pour les actes d'omnipraticiens...**

En 2000, le nombre moyen d'actes d'omnipraticiens libéraux consommés par habitant en Limousin est de 5,8. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 5,1 actes par habitant.

Les consultations sont la plus grande partie de ces actes consommés : 68,9 %. Les visites représentent près de 30 % ; les autres types d'actes ne représentent que 2 % de la consommation annuelle.

◆ **...et inférieure pour les actes de spécialistes**

Le nombre moyen d'actes de médecins spécialistes libéraux consommés par habitant est de 2,4 en Limousin pour l'année 2000. La moyenne en France métropolitaine est légèrement supérieure et s'établit à 2,7 actes par habitant.

Les consultations et les visites représentent plus des deux tiers de ces actes consommés.

◆ **Une augmentation du nombre d'actes surtout liée au nombre de consultations**

Entre 1990 et 2000, le nombre d'actes d'omnipraticiens libéraux par habitant est passé de 5,0 à 5,8 en Limousin. Cette augmentation est à peu près identique de celle observée au niveau national.

Comme dans le reste du pays, le nombre de consultations par habitant a nettement augmenté : plus de 30 % de plus en Limousin et en France métropolitaine.

En revanche, on observe une diminution du nombre de visites par habitant, baisse plus nette au niveau national que dans notre région (- 14 % en France et - 6 % en Limousin).

◆ **Une augmentation du nombre d'actes infirmiers et des prescriptions pharmaceutiques**

Entre 1990 et 2000, le nombre d'actes consommés par habitant a augmenté dans l'ensemble des disciplines de santé.

On observe notamment une très forte augmentation du nombre d'actes infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes. Le montant moyen des prescriptions pharmaceutiques par habitant est également en nette croissance.

Ces évolutions sont également observées au niveau national sauf en ce qui concerne les actes de dentistes.

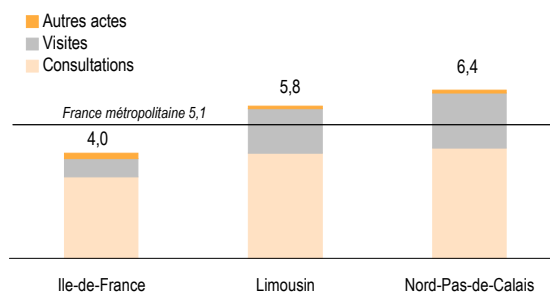
**Les actes de radiologie** correspondent au nombre total de coefficients d'actes techniques (K-KE-KC) et d'actes de radiologie (Z-ZN) effectués par les radiologues libéraux par habitant.

**Les "actes" de pharmacie** correspondent au montant moyen de prescription pharmaceutique par habitant en francs courants.

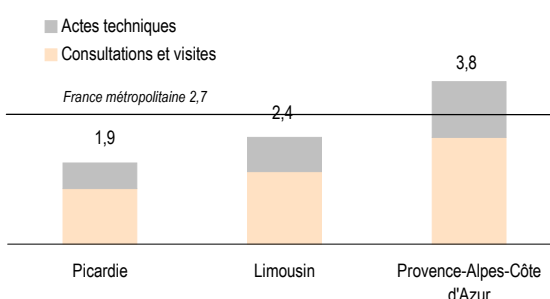
**Les actes de biologie médicale** correspondent au nombre total de coefficients d'actes de biologie (B) effectués par les laboratoires d'analyse médicale libéraux (actes de prélèvement exclus) par habitant.

**Nombre d'actes d'omnipraticiens libéraux et de spécialistes libéraux consommés par habitant en 2000**

Actes d'omnipraticiens



Actes de spécialistes (hors radiologues)



Sources : CNAMTS-SNIR, INSEE

Exploitation ORS

**Evolution du nombre d'actes d'omnipraticiens libéraux consommés par habitant, en Limousin et en France, entre 1990 et 2000**

	Limousin			France Métropolitaine		
	1990	2000	%	1990	2000	%
Consultations	3,0	4,0	+ 33,3	2,9	3,8	+ 31,0
Visites	1,8	1,7	- 5,5	1,4	1,1	- 21,4
Autres actes	0,2	0,1	- 50,0	0,2	0,2	0
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>5,8</b>	<b>+ 16,0</b>	<b>4,5</b>	<b>5,1</b>	<b>+ 13,3</b>

Sources : CNAMTS - SNIR, INSEE

Exploitation ORS

**Evolution du nombre d'actes consommés par habitant, entre 1990 et 2000, en Limousin et en France**

	Limousin			France Métropolitaine		
	1990	2000	%	1990	2000	%
Spécialistes	2,1	2,4	+ 14,3	2,4	2,7	+ 12,5
Dentistes	1,0	1,3	+ 30,0	1,2	1,2	0,0
Radiologie	10,9	12,9	+ 18,3	16,3	16,8	+ 3,1
Pharmacie	1 666	2 651	+ 59,1	1 164	1 912	+ 64,3
Biologie médic.	149,6	177,8	+ 18,9	140,9	167,7	+ 19,0
Infirmiers	3,8	6,6	+ 73,7	3,6	5,1	+ 41,7
Masseurs-Kiné	2,2	2,7	+ 22,7	2,1	2,7	+ 28,6

Sources : CNAMTS - SNIR, INSEE

Exploitation ORS

◆ **Une légère diminution du taux d'entrées en soins de courte durée**

Entre 1991 et 2001, le taux d'entrées en hospitalisation complète en soins de courte durée (pour 1 000 habitants) a diminué, en Limousin comme en France métropolitaine.

Les taux d'entrées ont diminué en Chirurgie et en Gynécologie-Obstétrique. En revanche, les taux d'entrées ont augmenté légèrement dans les services de Médecine.

◆ **Les dépenses de soins cumulées s'élèvent à plus de 1 550 millions d'euros en 2002**

En 2002, les dépenses cumulées des trois régimes de l'assurance maladie (Régime Général, Régime Agricole et Régime des Professions Indépendantes) s'élèvent à 1 551 169 740 euros. Ces dépenses concernent les risques maladie, maternité et accidents du travail.

Les dépenses de santé se décomposent en 4 grandes catégories de dépenses :

Les dépenses de santé dans **les établissements de soins** représentent plus de 41 % de l'ensemble des dépenses régionales avec un montant de 640 507 253 euros en 2002. Ces dépenses concernent, d'une part, les établissements publics et les établissements privés PSPH et comprend pour ces établissements : les dotations globales, les forfaits de soins de longue durée, les frais de séjour, les honoraires et les forfaits Scanner/Irm. D'autre part, ce montant concerne les établissements de santé privés lucratifs ou non lucratifs et comprend : les frais de séjour, les forfaits techniques et les forfaits Scanner/IRM.

Les dépenses de santé **hors hospitalisation** représentent près de 39 % de l'ensemble des dépenses annuelles et le montant s'élève à 599 247 218 euros en 2002. Ces dépenses sont réparties en trois groupes : *les honoraires privés* (médicaux et dentaires) comprennent les consultations, les visites, les actes de chirurgie et spécialité, les actes de radiologie, les frais de déplacements des praticiens et ce montant s'élève à 170 496 547 euros en 2002 ; *les prescriptions* comprennent les actes d'auxiliaires médicaux, les analyses et prélèvements, les médicaments, les produits d'origine humaine et les Tarifs Interministériels des Prestations Sanitaires (optique-orthopédie) et le montant s'élève à 392 719 012 euros ; *les autres prestations de soins de santé* (36 031 659 euros) comprennent les frais de transports des malades (ambulances, taxis...), les dépenses forfaitaires et autres prestations diverses.

Les dépenses en **établissements médico-sociaux** s'élèvent à 187 063 249 euros en 2002. Ce montant concerne, d'une part, les établissements pour personnes âgées et comprend les forfaits de soins de maisons de retraite et les Services de soins infirmiers à domicile, et d'autre part, les établissements pour l'enfance handicapée et inadaptée et pour adultes handicapés.

Enfin, **les prestations en espèces et incapacité permanente** représentent les indemnités journalières et les rentes pour un montant de 124 352 021 euros en 2002.

**Les dépenses de santé remboursées** : Il s'agit des dépenses remboursées aux bénéficiaires des trois principaux régimes de l'Assurance maladie (régime général, régime agricole et régime des professions indépendantes). Elles rendent compte, tous risques confondus, des dépenses des régimes obligatoires au profit des assurés ressortissant des caisses de la région, quel que soit l'endroit où ont été dispensés les soins, éventuellement en dehors de la région.

**Les dépenses de santé remboursables** : Il s'agit des dépenses reconnues des assurés, quelle que soit la part de la dépense prise en charge par la Caisse d'Assurance Maladie (dépassements d'honoraires non compris), c'est-à-dire, les dépenses remboursées + ticket modérateur. Cet indicateur permet de comparer les dépenses entre elles, quelle que soit la situation de l'assuré (exonéré du ticket modérateur ou non).

**Evolution du taux d'entrées\* en hospitalisation complète en soins de courte durée, en Limousin et en France, entre 1991 et 2001**

	Limousin			France Métropolitaine		
	1991	2001	%	1991	2001	%
Médecine	102	106	+ 3,9	86	88	+ 2,3
Chirurgie	108	95	- 12,0	104	88	- 15,4
Gynécologie-Obstétrique**	32	34	+ 6,2	45	43	- 4,4
<b>Total MCO</b>	<b>226</b>	<b>223</b>	<b>- 1,3</b>	<b>213</b>	<b>193</b>	<b>- 9,4</b>

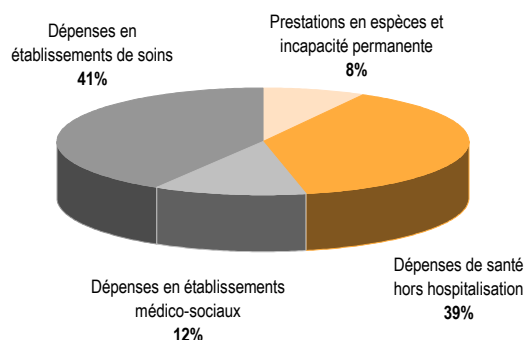
Sources : DREES, SAE, INSEE estimations

Exploitation ORS

\* Taux d'entrées pour 1 000 habitants

\*\* Taux d'entrées pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans

**Dépenses remboursées du Régime Général, Régime Agricole et Régime des Professions Indépendantes en Limousin, en 2002**



Source : URCAM du Limousin

Exploitation ORS

### ◆ Les dépenses de soins de ville

s'élèvent à 686 millions d'euros en 2002

En Limousin, l'enveloppe des dépenses remboursées par les trois régimes obligatoires (Régime Général, Régime Agricole, Régime des Professions Indépendantes) au titre des soins de ville s'élève à 686 millions d'euros pour l'année 2002.

Ce montant comprend les honoraires privés (25 %) et les prescriptions (75 %).

Près de la moitié (49 %) des honoraires privés remboursés par les trois régimes au titre des soins de ville sont consacrés aux consultations et aux visites. L'ensemble des honoraires du secteur privé (honoraires médicaux et dentaires) se monte à 175 millions d'euros pour l'année 2002 en Limousin.

Les prescriptions représentent la plus grande partie des dépenses de soins de ville avec 511 millions d'euros en 2002. Dans l'ensemble de ces prescriptions remboursées par les trois régimes dans l'enveloppe "soins de ville", 49 % sont consacrés aux médicaments.

**Précision :** Les dépenses de santé de soins de ville présentées dans ce tableau comprennent l'ensemble des dépenses de santé hors hospitalisation (599 millions d'euros) ainsi que les Indemnités journalières (hors risque maternité) et les frais de transports.

### ◆ Les dépenses des médecins libéraux

s'élèvent à 698 millions d'euros en 2002

En 2002, en Limousin, le montant des dépenses de santé remboursables des médecins libéraux s'élève à 698 millions d'euros. Plus des trois quarts de ces dépenses remboursables sont dues aux médecins généralistes.

Pour les médecins généralistes, près de 83 % de ces dépenses correspondent au montant des prescriptions (439 millions d'euros) et le reste correspond aux honoraires privés.

Chez les médecins spécialistes, les honoraires représentent 51 % des dépenses totales (87 millions d'euros).

Le montant des dépenses de santé remboursables, pour les professionnels de santé, s'élève à 370 789 927 euros en Limousin (résultats cumulés au 31 décembre 2002).

L'ensemble des honoraires privés des médecins libéraux, généralistes et spécialistes, représentent près de la moitié de l'ensemble de ces dépenses (48 %) répartis de la façon suivante : environ 90 millions d'euros pour les omnipraticiens et 87 millions pour les médecins spécialistes.

Les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes...) représentent près de 22 % du total en 2002.

### Dépenses de soins de ville remboursées en Limousin en 2002

	Montant (en millions d'euros)	Répartition (en %)
<b>Honoraires médicaux dont</b>	<b>150</b>	<b>86 %</b>
Consultations	66	38 %
Visites	20	12 %
Actes de chirurgie (K, KE, KC, forfaits chir.)	35	20 %
Actes de radiologie (Z, ZN et PRA)	16	9 %
Autres honoraires du secteur privé	13	7 %
<b>Honoraires dentaires</b>	<b>25</b>	<b>14 %</b>
<b>Total honoraires secteur privé</b>	<b>175</b>	<b>100 %</b>
<b>Prescriptions dont</b>	<b>511</b>	<b>100 %</b>
Actes d'auxiliaires médicaux	77	15 %
Analyses et prélèvements	33	6 %
Médicaments	252	49 %
TIPS*	41	8 %
Frais de déplacements des malades	33	7 %
Indemnités journalières	73	14 %
Autres prescriptions	2	1 %

Source : URCAM du Limousin

Exploitation ORS

\* Tarif interministériel des prestations sanitaires

### Dépenses remboursables des médecins libéraux en Limousin en 2002

	Montant (en millions d'euros)	
Généralistes	Honoraires	90
	Prescriptions	439
	<b>Total prestations</b>	<b>529</b>
Spécialistes	Honoraires	87
	Prescriptions	82
	<b>Total prestations</b>	<b>169</b>
Médecins libéraux	Honoraires	177
	Prescriptions	521
	<b>Total prestations</b>	<b>698</b>

Source : URCAM du Limousin

Exploitation ORS

### Dépenses remboursables des professionnels de santé en Limousin en 2002

	Montant (en millions d'euros)	Répartition
Ens des médecins libéraux	177	48 %
Dentistes	35	9 %
Sages-Femmes	0,7	0,2 %
Infirmiers	47	13 %
Masseurs-Kinésithérapeutes	31	8 %
Orthophonistes	2,5	0,7 %
Orthoptistes	0,4	0,1 %
Laboratoires	42	12 %
Transports sanitaires	35	9 %
<b>Ensemble des dépenses des professionnels de santé</b>	<b>371</b>	<b>100 %</b>

Source : URCAM du Limousin

Exploitation ORS

